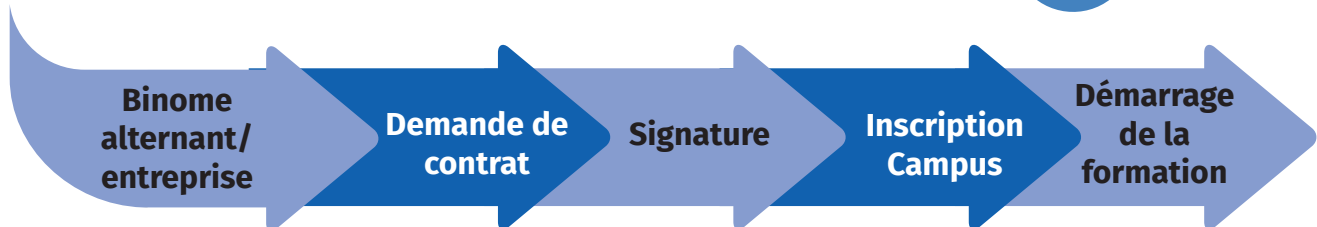


PROCÉDURE D'INSCRIPTION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



- 1- Le binôme alternant / entreprise est constitué.
- 2- L'employeur établit le contrat d'apprentissage (formulaire CERFA), avec l'aide si besoin :
 - de son comptable ou de son service RH
 - de son référent OPCO
 - du service apprentissage de la CMAI de Grenoble
T. 04 76 70 82 09 ou apprentissage.isere@cma-auvergnerrhonealpes.fr
- 3- Le contrat est signé entre l'employeur et l'alternant (le représentant légal pour les mineurs), puis envoyé au Campus de l'Alternance par courrier ou par mail à : administration.imt@grenoble.cci.fr
- 4- Lorsque Le Campus de l'Alternance reçoit le contrat, il est visé dans la limite des places disponibles.
- 5- Les éléments d'inscription (dossier inscription et convention de formation) sont envoyés à l'employeur. Pour chaque contrat, une contribution de 250 € est demandée à l'entreprise.
- 6- La convention de formation est signée par l'entreprise et renvoyée au Campus de l'Alternance.
- 7- L'alternant recevra une convocation pour sa rentrée au Campus de l'Alternance avec la liste du matériel.

CONTACT

Entreprises : contact.sca-entreprise@grenoble.cci.fr

Candidats : contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr